



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2020 – 087	PLAN BLEU MOBILISATION FACE AUX CAS DE COVID-19 AU SEIN DE LA RÉSIDENCE DEBROU : INFORMATION AU MARDI 24 NOVEMBRE 2020	24.11.2020

À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Dès la connaissance du premier cas avéré de coronavirus *COVID-19* parmi les résidents le mardi 13 octobre 2020, des mesures préventives ont immédiatement été mises en place au sein de l'établissement. Je vous informe de la situation générale au sein de la Résidence DEBROU à la date de ce jour, le mardi 24 novembre 2020. L'ensemble du personnel reste vigilant et se mobilise auprès des résidents.

À ce jour et à cette heure, au sein de la Résidence DEBROU, l'épidémie de *COVID-19* est maîtrisée. Aucun autre nouveau cas de contamination n'a été constaté depuis le lundi 16 novembre 2020.

- **Au total, ce sont 34 résidents qui ont été affectés par la *COVID-19*.**
Sur ces 34 résidents :
 - o 23 résidents ont été définitivement déclarés guéris de la *COVID-19* ;
 - o 10 résidents sont malheureusement décédés des suites de la *COVID-19* ;
 - o 1 résident fait l'objet d'une prise en soins *COVID-19* spécifique et est toujours sous étroite surveillance médicale.
- **Aucun autre résident ne présente, aujourd'hui et à cette heure, de signes évocateurs de la *COVID-19*.**

Pour ce qui concerne le personnel, des tests sont régulièrement réalisés. 16 agents avaient été confirmés positifs à la *COVID-19*. À ce jour, le mardi 24 novembre 2020 et à cette heure, ces 16 personnes ont été déclarées définitivement guéries.

Pour ce qui concerne les visites des familles à leur proche, j'ai le plaisir de vous informer qu'elles ont repris pour l'ensemble des unités de vie.

En effet, en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, je souhaite maintenir au maximum les liens familiaux et sociaux. Ainsi tout a été mis en œuvre pour permettre le déroulement des visites ou leur reprise tout assurant à chaque résident, à chaque famille, à chaque membre du personnel et à tout acteur de l'établissement la sécurité qui lui est due.

Dans la continuité des dernières notes d'information n°2020-068, n°2020-069, n°2020-074, n°2020-075, n°2020-076, n°2020-077, n°2020-079, n°2020-080, n°2020-083, n°2020-085 et n°2020-086 qui vous ont déjà été adressées, vous trouverez ci-dessous un point d'information par unité de vie à la date de ce jour, le mardi 24 novembre 2020 et à cette heure, concernant notamment les modalités de visite des résidents par les familles et les proches, au regard du contexte d'épidémie à la *COVID-19* rencontré ces dernières semaines.

a. Les Bleuets - Bâtiment A, RDC (A0) :

À ce jour, le mardi 24 novembre 2020 et à cette heure, il n'y a pas de faits nouveaux à déclarer, l'unité de vie « Les Bleuets » reste sous contrôle médical sans faire l'objet de mesures sanitaires supplémentaires.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Bleuets », j'ai le plaisir de vous informer que le confinement des résidents et les mesures d'isolement de l'unité de vie « les Bleuets » dans sa totalité ont été levés depuis le mercredi 18 novembre 2020. J'ai également le plaisir de vous confirmer que les visites des familles et des proches ont bien repris depuis le lundi 23 novembre 2020, selon les conditions précisées dans la note d'information 2020-080 et rappelées dans la pièce jointe à la présente note.

b. Les Lys – Bâtiment A, 1^{er} étage (A1) :

À ce jour, le mardi 24 novembre 2020 et à cette heure, un seul résident de l'unité de vie « Les Lys » demeure sous surveillance médicale étroite avec une prise en soins spécifique, et deux résidents sont déclarés définitivement guéris de la COVID-19.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Lys », j'ai le plaisir de vous informer que les visites des familles et des proches ont bien repris depuis le lundi 16 novembre 2020, selon les conditions précisées dans la note d'information n°2020-080 et rappelées dans la pièce jointe à la présente note. J'ai également le plaisir de vous informer que les mesures de confinement des résidents dans leur logement seront levées à compter du lundi 30 novembre 2020, sauf nouvel évènement.

c. Les Œillets - Bâtiment A, 2^{ème} étage (A2) :

À ce jour, le mardi 24 novembre 2020 et à cette heure, il n'y a pas de faits nouveaux à déclarer, l'unité de vie « Les Œillets » reste sous contrôle médical sans faire l'objet de mesures sanitaires supplémentaires.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Œillets », j'ai le plaisir de vous informer que les visites des familles et des proches ont bien repris depuis le lundi 02 novembre 2020, selon les conditions précisées dans la note d'information 2020-080 et rappelées dans la pièce jointe à la présente note.

d. Les Amaryllis - Bâtiment B, RDC (B0) :

À ce jour, le mardi 24 novembre 2020 et à cette heure, il n'y a pas de faits nouveaux à déclarer, l'unité de vie « Les Amaryllis » reste sous contrôle médical sans faire l'objet de mesures sanitaires supplémentaires.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Amaryllis », j'ai le plaisir de vous informer que les visites des familles et des proches ont bien repris depuis le lundi 02 novembre 2020, selon les conditions précisées dans la note d'information 2020-080 et rappelées dans la pièce jointe à la présente note.

e. Les Iris - Bâtiment B, 1^{er} étage (B1) :

À ce jour, le mardi 24 novembre 2020 et à cette heure, il n'y a pas de faits nouveaux à déclarer, l'unité de vie « Les Iris » reste sous contrôle médical sans faire l'objet de mesures sanitaires supplémentaires.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Iris », j'ai le plaisir de vous informer que les visites des familles et des proches ont bien repris depuis le lundi 02 novembre 2020, selon les conditions précisées dans la note d'information 2020-080 et rappelées dans la pièce jointe à la présente note.

f. Les Dahlias - Bâtiment B, 2^{ème} étage (B2) :

À ce jour, le mardi 24 novembre 2020 et à cette heure, il n'y a pas de faits nouveaux à déclarer, l'unité de vie « Les Dahlias » reste sous contrôle médical sans faire l'objet de mesures sanitaires supplémentaires.

Au regard du contexte sanitaire de l'unité de vie « Les Dahlias », j'ai le plaisir de vous informer que les visites des familles et des proches ont bien repris depuis le lundi 02 novembre 2020, selon les conditions précisées dans la note d'information 2020-080 et rappelées dans la pièce jointe à la présente note.

Vous trouverez joint à la présente note d'information un rappel des modalités de visite que je vous demande de respecter strictement.

Je demande aux personnels des unités de vie une extrême vigilance et de me signaler tout comportement ou attitude qui serait contraire aux règles de sécurité précitées.

Maintenons ensemble, au sein de la Résidence DEBROU, ce cadre sécurisé et respecté par tous afin de préserver ce lien social essentiel et vital pour nos aînés, les familles et le personnel.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance.

Bien à vous!

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

Monsieur AUGIS Frédéric, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours

Monsieur PAUMIER Jean-Gérard, Président du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

Madame AUGIS Sylviane, Présidente du Conseil d'Administration de l'EHPAD DEBROU

Madame SALLY-SCANZI Myriam, Déléguée Départementale ARS Centre-Val de Loire

Monsieur MISPOULET Thierry, Directeur de l'Autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

RAPPEL DES MODALITÉS DE VISITE DES FAMILLES ET DES PROCHES

- 1) Pour rendre visite à votre parent ou proche, vous devez **IMPÉRATIVEMENT** au préalable prendre rendez-vous par courriel à l'adresse e-mail : rdv@mrdebrou.com ou par courrier simple adressé à Monsieur le Directeur 12 rue Debrou 37300 JOUÉ-LÈS-TOURS. Votre demande sera examinée et un mail en retour vous sera envoyé pour validation ou changement de modalités d'horaires. Sans demande de rendez-vous préalable, votre visite ne sera pas autorisée.
- 2) Les visites se déroulent du lundi au vendredi (pas de visites les week-ends et jours fériés) de 15H00 à 17H00. D'une durée de 20 minutes, elles sont organisées sur 4 plages horaires :
 - De 15H00 à 15H20 ;
 - De 15H30 à 15H50 ;
 - De 16H00 à 16H20 ;
 - De 16H30 à 16H50 ;
- 3) Les visites à un résident sont limitées à deux personnes maximum ;
- 4) Avant votre visite, et dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, vous êtes tenu de vous équiper personnellement d'un masque FFP1 (dit chirurgical) couvrant le nez et la bouche. Sans masque FFP1, l'accès à la Résidence DEBROU vous est strictement interdit. Les masques en tissu ne sont plus tolérés. Vous devez porter votre masque durant TOUT LE TEMPS de votre présence au sein de la Résidence DEBROU.
- 5) Les denrées non périssables, colis ou objets doivent être déposés dans le sas d'entrée de la Résidence DEBROU aux nom et prénom du résident concerné ;
- 6) Dès l'entrée au sein de la Résidence DEBROU, vous êtes tenu de présenter à l'Agent dédié à votre Accueil, l'annexe 2020-080 à la note d'information 2020-080 et à la Charte des familles qui devra être signée, de prendre votre température (étant entendu qu'une température supérieure ou égale à 38° constatée, imposera votre sortie immédiate de l'établissement), de vous laver les mains au moyen de la solution hydro-alcoolique mise à votre disposition, de renseigner et de signer le registre des entrées de la Résidence DEBROU au moyen de votre propre stylo ;
- 7) Vous veillerez à respecter les distances physiques de sécurité d'au moins 1,50m avec d'autres visiteurs.
- 8) Les visites se déroulent de la façon suivante étant entendu qu'il vous est strictement interdit de pénétrer dans le logement de votre proche :
 - Pour les unités « toutes dépendances » Les Lys au Bâtiment A - 1^{er} étage A1, Les Cèllets au Bâtiment A - 2^{ème} étage A2, Les Iris au Bâtiment B - 1^{er} étage B1 et Les Dahlias au Bâtiment B - 2^{ème} étage B2 :
 - Avant votre arrivée sur le créneau horaire réservé, le résident sera installé dans son logement et en atteignant le seuil de ce logement qui restera ouvert, **vous devrez demeurer à l'entrée, sans pénétrer dans le logement le temps de votre visite** ; vous devrez garder une distance physique de sécurité d'au moins 1,50m et vous ne pourrez pas bénéficier de chaise pour vous asseoir.
 - Si le résident est alité, vous serez alors exceptionnellement autorisé à pénétrer dans le logement de votre proche (qui restera ouvert) à la limite maximale du seuil représenté par la cloison de la salle de bain ; vous devrez garder une distance physique de sécurité d'au moins 1,50 m et vous ne pourrez pas non plus bénéficier de chaise pour vous asseoir.
 - Pour les unités protégées Les Bleuets au Bâtiment A – RDC A0 et Les Amaryllis au Bâtiment B – RDC B0 :
 - Vous entrez dans le sas de l'unité où réside votre proche et vous vous rendez dans la salle de restauration où un espace dédié aux visiteurs vous est réservé afin de voir votre parent à distance de sécurité.
- 9) En cas de non-respect de ces mesures barrières (mauvais positionnement ou retrait du masque, un rapprochement inadapté de votre parent par le dépassement des seuils de distance...), qui me serait signalé par un personnel soignant présent, vous vous exposez à vous voir interdire immédiatement l'accès à la Résidence DEBROU.
Dans ce cas, pour assurer la sécurité de votre parent, celle des autres résidents et des personnels, je serai dans l'obligation d'imposer un isolement strict de 7 jours du résident au sein de son logement et toutes les visites à votre proche seraient alors suspendues sur cette même période.
- 10) Je rappelle que les visites à un résident restent suspendues en cas d'isolement individuel dû à des circonstances particulières et lié aux modes opératoires internes habituels ; votre demande de rendez-vous sera alors reportée ou annulée en tant que de besoin.